CHAUSSURES

POUR CADEAUX DE FÊTES

La **Maison Deflou**, concessionnaire des premières marques françaises et étrangères, vend les Foot-Ball, Bottillons et Chevillières depuis **1.45**.

WATTRELOS

L'AFFAIRE JACQUEMONT-FAVIER

Une nouvelle descente du Parquet

Une nouvelle descente du Parquet a eu lieu lundi, au Mont-à-Leux, au sujet de la *rententissante affaire de fraude* Jacquemont-Favier. A neuf heures du matin, M. Narcisse Vernerey, capitaine des douanes de Tourcoing, recevait à la gare de cette ville M. Delalé, juge d'instruction, et son greffier, M. Lecomte. Ensemble ces messieurs se rendirent au bureau des douanes de Wattrelos-Touquet, où les attendaient M. le lieutenant Lemaire, et aussi M. Jean-Baptiste Favier, qu'une voiture avait pris au Palais de Justice à sept heures. Deux gendarmes de Lille et le sous-brigadier Mahoudeaux accompagnaient l'inculpé.

Cette descente de justice fut aussitôt connue sur la frontière, et dès dix heures, il fut nécessaire d'établir tout le long de la route, un service d'ordre des plus sévères. Le ban et l'arrière-ban des fraudeurs s'y trouvaient réunis, et le spectacle de cette foule ne manquait pas d'originalité. Parmi les habitants honnêtes du quartier, on reconnaissait sans peine, à leur tenue caractéristique, les fraudeurs de profession, à la casquette plate et en pantalons à tromblons.

Il s'agissait de reconstituer la scène, une fois de plus. J. B. Favier prétendait que c'était à huit mètres seulement de la borne-frontière que le capitaine Vernerey avait saisi les rênes du cheval pour tenter de faire verser l'équipage dans le ruisseau de l'Espierre. La version de l'officier des douanes, au contraire, était que ce fait s'était passé dès le bureau du Touquet, c'est-à-dire à une trentaine de mètres de la ligne séparative des deux pays.

Les constatations ont prouvé à l'évidence que M. le capitaine Vernerey était dans le vrai, et que son rapport était l'exacte expression de la vérité. Nous avons d'ailleurs nous-mêmes, dès le lendemain de cette affaire, donné une relation scrupuleusement exacte des faits. En voici le résumé, *bien et dûment contrôlé hier par l'enquête* :

MM. Jacquemont, Favier et Vernerey se trouvaient dans la voiture. M. Jacquemont demanda à mètre pas visité autre part qu'au bureau du Touquet. A cet endroit, contre le trottoir du bureau des douanes, se trouvaient en station *honnêtement, deux voitures, attendant la visite réglementaire*. M. Jacquemont dit alors à l'cifrier : « Je passe à gauche, nous ferons demi-tour en face du bureau. » M. Vernerey y consentit, mais en face du bureau, M. Jacquemont n'arrêtant pas et forçant son cheval en disant qu'il ne subirait pas la désagrément d'une visite, le capitaine saisit les rênes du cheval. Or, ceci se passait vis-à-vis du double mât d'éclairage électrique, en deçà de l'actuelle Douane, c'est-à-dire trente mètres avant la borne-frontière.

M. Bouchez (Hippolyte), avocat de J. B. Favier, était là pour assister son client. Malgré toute l'éloquence des frères Lecoutre (Gustave et Edmond), malgré les efforts de M. Delalé pour en faire rendre compte à l'accusé que ses aveux premières étaient fausses et flattaient contre lui sur les indications qu'il avait données à l'enquête...

Il semble en somme de cette descente de Parquet que M. le capitaine Vernerey entendait en Belgique comme en France, qu'il n'y a pas de quarante mètres de la frontière, de la douane et de la douane les frères sabre. De nombreux [illegible] ont été [illegible] les interrogatoires [illegible] au Mont-à-Leux [illegible] 12 h. 15.

[illegible] Lille, à la maison d'arrêt, comme il [illegible]

UNE RAZZIA DE VAGABONDS. — Le service de [illegible] dans [illegible] a arrêté trois individus [illegible] : Jean-Baptiste Vanlaeke, Adel. Adelbrecht, 19 ans, Valère Hanotin, 24 ans, Modeste Dehaenne, 22 ans, Edmond Desprez, 22 ans : Gustave Coppens, 37 ans. Il y a bien trois fois récidive de doutes sur l'état civil de Coppens, qui déclare avoir été condamné [illegible] pour [illegible] et [illegible] quotidiennement de vagabondage.

VIOLENCES. — Les frères Lonbois, demeurant à Saint-Liévin, maison Fourmyr, ont été blâmés d'un procès-verbal pour avoir tenu des propos [illegible] et menaces [illegible] le nommé Ferrette, même homme.

VOLS. — De nombreux [illegible] dans les grands établissements horticoles du Sud-Ouest se sont rendus coupables [illegible] de plantes [illegible] au préjudice de leurs propriétaires [illegible] les foires [illegible]. De nombreuses [illegible] ont été [illegible] les interrogatoires [illegible] au Mont-à-Leux [illegible] 12 h. 15.

[illegible] Lille, à la maison d'arrêt, comme il [illegible]

[illegible] Mariage [illegible] Mariage [illegible] Vanlaeke [illegible] Adelbrecht [illegible] Hanotin [illegible] Modeste Dehaenne [illegible] Gustave Coppens [illegible] doutes sur l'état civil de Coppens, qui déclare avoir été condamné